ECUBLENS | PLAN GENERAL D'ARBORISATION : ALIGNEMENTS STRUCTURANTS

1:8500

RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES - MILIEUX SECS

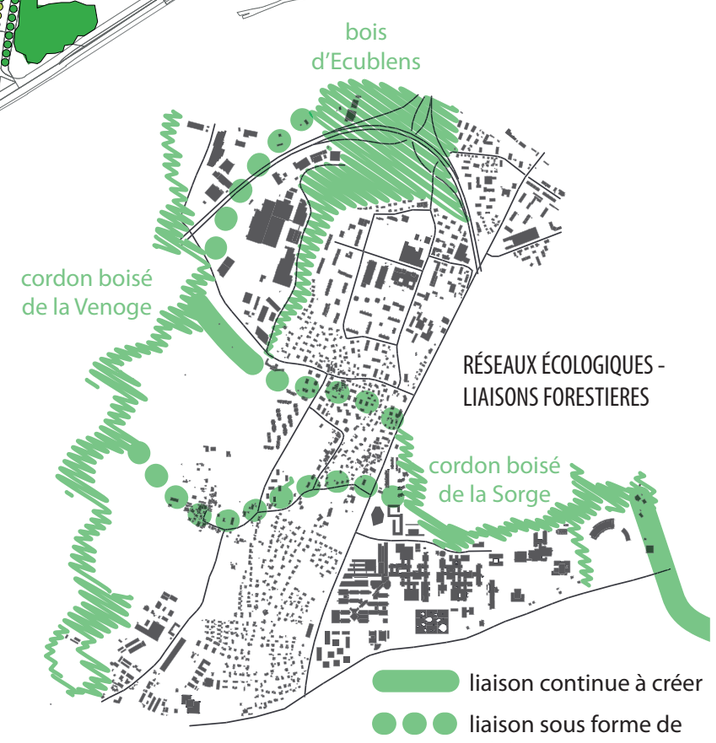

RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES - RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES - LIAISONS FORESTIERES

RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES - SOUS-RÉSEAU AGRICOLE

ARBORISATION EXISTANTE

(sur DP et/ou faisant partie du plan de classement des arbres et/ou faisant partie de structures paysagères du concept d'arborisation)

- zone de forêt
- groupe d'arbres / bosquets
- arbres isolés
- alignement d'arbres tige

SECTEURS SPECIAUX

- Plan localisé d'arborisation existant ou à developper selon les objectifs de la fiche de mesure correspondante
- Secteurs à urbaniser en cours de développement avec intentions paysagères existantes ou à traiter (intentions non traitées dans le cadre du PGArb)

ARBORISATION PROJETEE

- groupe d'arbres, bosquets
- arbres isolés
- double alignement d'arbres tige
- alignement simple d'arbres tige

ALIGNEMENTS STRUCTURANTS

- A Route de Vallaire - Route Neuve
- B Route de la Pierre - Route du Villars
- C Route du Bois - Chemin de la Forêt - Avenue d'Epenex
- D Chemin de la Colline - Chemin de la Raye
- E Avenue du Tir-Fédéral
- F Chemin du Dévent - Chemin des Larges Pièces
- G Chemin de Champ-Colomb
- H Chemin de Reculan

07.03.2019

profil paysage
architectes paysagistes

www.profil-paysage.ch
info@profil-paysage.ch

Centre Saint-Roch
Rue des Pêcheurs 8a

1400 Yverdon-les-Bains
+41 24 424 14 18

ROUTE DE VALLAIRE - ROUTE NEUVE

Route cantonale secondaire à fort trafic, catégorie C
En / hors localité
DP17 - DP46 - DP42 -DP24 -DP19 - DP134 - DP 129

ALIGNEMENT A

Longueur approximative : 2.10 km

Typologie : double alignement d'arbres tiges à grand développement

En et hors traversée de localité actuellement

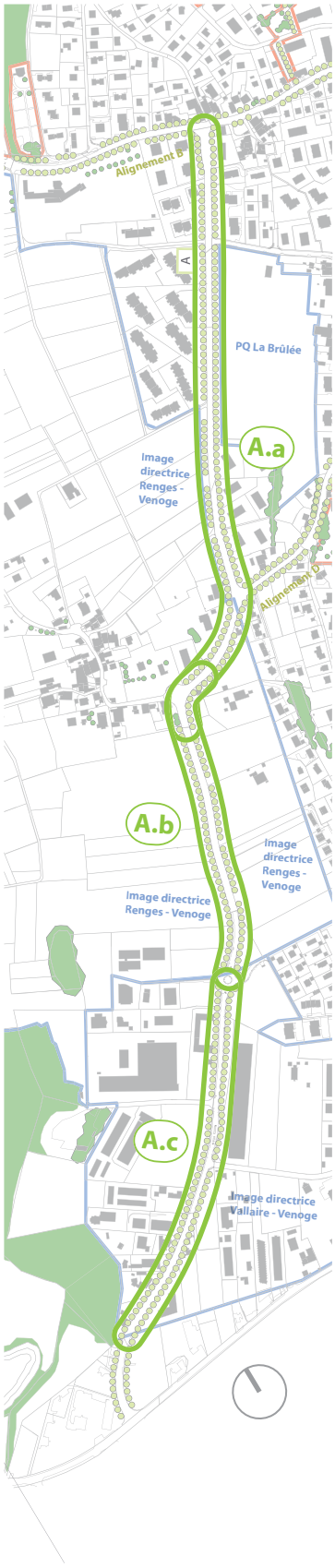

TRONÇON A.a

- plusieurs typologies bâties, nombreux accès à prendre en compte
- raccord/transition avec les alignements B et D et le tronçon A.b au niveau du hameau de Renges
- intégration de l'intention d'arborisation dans le PQ la Brûlée
- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec développement Image directrice Renges Venoge

TRONÇON A.b

- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec développement Image directrice Renges Venoge
- Traitement du carrefour d'entrée du hameau à soigner

TRONÇON A.c

- zone d'activités existante
- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec L'image directrice Vallaire Venoge
- coordination avec commune de Saint Sulpice (Image directrice Vallaire Venoge) et intersection avec RC1

COORDINATIONS

- intentions à coordonner avec image directrice Vallaire-Venoge, PQ La Brûlée et autre périmètres à l'étude le long du linéaire
- intentions à coordonner avec image directrice Renges-Venoge
- gérer les transitions avec alignements B et D
- passage de convois exceptionnels de type III

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur, tronçon par tronçon.
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)** et **déterminer les caractéristiques de l'alignement** tronçon par tronçon (palette d'essence en fonction du contexte paysager et urbain, écartement, profil type, etc.)
- élaborer une **stratégie de réalisation par étape à court, moyen et long terme** tenant compte de toutes les données à disposition
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP
- intégrer la composante **réseau écologique milieux secs sur toute la longueur de l'alignement** (voir fiche Réseau vert - ECO)

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, convois exceptionnels type III, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- choix d'une **essence adaptée aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

ROUTE DE LA PIERRE- ROUTE DU VILLARS

Route principale de 2ème classe, catégorie B
En / hors localité
DP90 - DP91 - DP66 -DP65 -DP71 - DP118 - DP120 - DP98

ALIGNEMENT B

Longueur approximative : 1.40 km

Typologie : double alignement d'arbres tiges à moyen / grand développement

En et hors traversée de localité actuellement

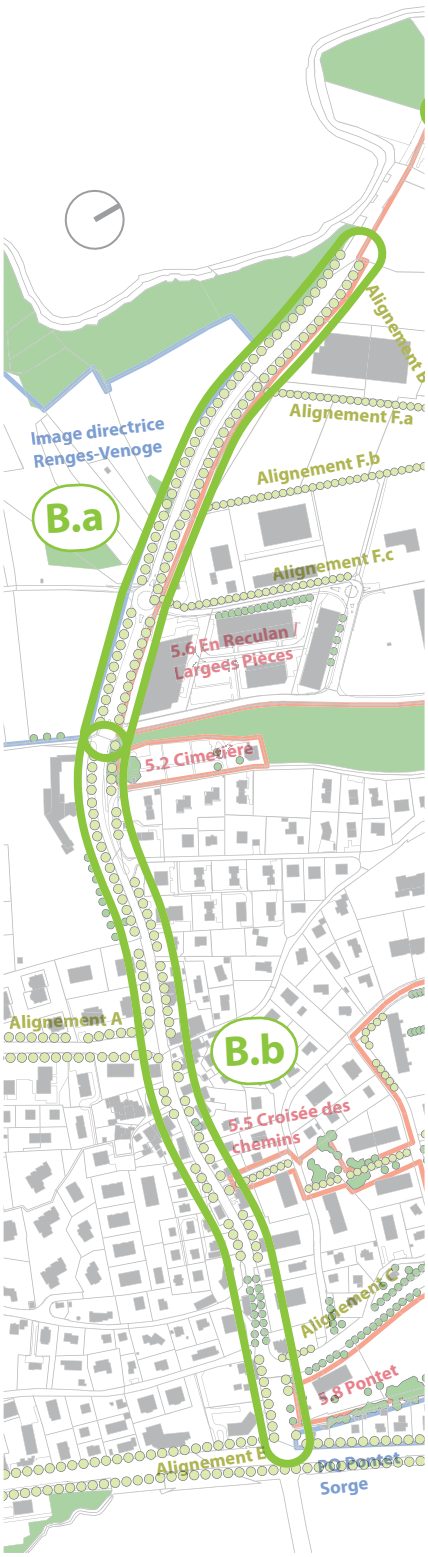

TRONÇON B.a

- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec développement Image directrice Renges Venoge (compensation cordon boisé)
- cohabitation avec zone d'activité existante
- raccord/transition avec les tronçons d'alignements F

TRONÇON B.b

- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec l'arborisation déjà présente sur ou aux abords immédiats du tracé (parcelle 581 et à l'Est de la rue du Villars)
- adéquation de l'intention d'arborisation avec zones d'habitation existantes (accès multiples à préserver, contexte bâti, présence de «goulets» bâtis)
- raccord/transition avec les alignements A, C et E
- composantes milieux secs à intégrer sur la portion Ouest du tracé jusqu'au carrefour de la Route Neuve

COORDINATIONS

- intentions à coordonner avec plans d'arborisation localisés : 5.5 Croisée des chemins / 5.2 Cimetière / 5.6 En Reculan-Larges Pièces / 5.8 Pontet
- intentions à coordonner avec PQ Pontet-Sorge et autres périmètres à l'étude le long du linéaire
- intentions à coordonner avec image directrice Renges-Venoge
- gérer les transitions avec alignements A, C E et F
- passage de convois exceptionnels de type III

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur, tronçon par tronçon.
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)** et déterminer les caractéristiques de l'alignement tronçon par tronçon (palette d'essence en fonction du contexte paysager et urbain, écartement, profil type, etc.)
- élaborer une **stratégie de réalisation par étape à court, moyen et long terme** tenant compte de toutes les données à disposition
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP
- intégrer la composante **réseau écologique milieux secs** (voir fiche Réseau vert ECO)

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, convois exceptionnels type III, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- choix d'une **essence adaptée aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

ROUTE DU BOIS - CHEMIN DE LA FORÊT - AVENUE D'EPENEX

Route communale

DP120 - DP 123 - DP116 - DP83 - DP79 - DP14 - DP100 - DP102 - DP 1009

ALIGNEMENT

C

Longueur approximative : 2.10 km

Typologie : tronçon C.a et C.b : alignement simple d'arbres à petit/ moyen développement / tronçon C.c : double alignement d'arbres à petit/moyen développement

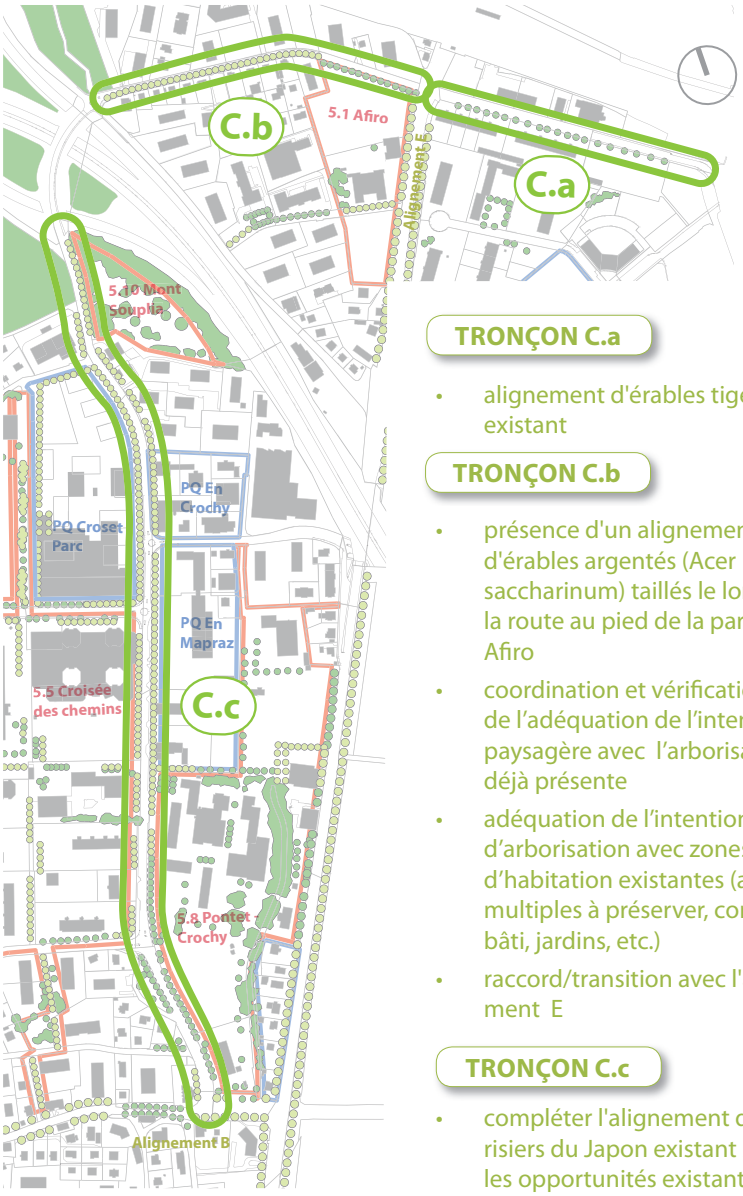

TRONÇON C.a

- alignement d'érables tige existant

TRONÇON C.b

- présence d'un alignement d'érables argentés (Acer saccharinum) taillés le long de la route au pied de la parcelle Afiro
- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec l'arborisation déjà présente
- adéquation de l'intention d'arborisation avec zones d'habitation existantes (accès multiples à préserver, contexte bâti, jardins, etc.)
- raccord/transition avec l'alignement E

TRONÇON C.c

- compléter l'alignement de cerisiers du Japon existant selon les opportunités existantes et futures
- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec l'arborisation déjà présente
- adéquation de l'intention d'arborisation avec zones d'habitation existantes (accès multiples à préserver, contexte bâti, place de fête, etc.) et en développement
- raccord/transition avec l'alignement B

COORDINATIONS

- intentions à coordonner avec plans d'arborisation localisés : 5.1 Afiro / 5.5 Croisée des chemins / 5.8 Pontet / 5.10 Mont Souplia
- intentions à coordonner avec PQ En Mapraz, PQ En Crochy, PQ Croset Parc et autres périmètres à l'étude le long du linéaire
- gérer les transitions avec alignements B, E et G

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur, tronçon par tronçon.
- compléter l'alignement de Cerisiers du Japon (Prunus serrulata) sur le tronçon C.c
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)** et déterminer les caractéristiques de l'alignement tronçon par tronçon (palette d'essence en fonction du contexte paysager et urbain, écartement, profil type, etc.)
- élaborer une **stratégie de réalisation par étape à court, moyen et long terme** tenant compte de toutes les données à disposition
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/ hors DP
- prévoir une stratégie de renouvellement de l'alignement à moyen/long terme afin de remplacer les sujets sénescents.

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- choix d'une **essence adaptée aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

CHEMIN DE LA COLLINE - CHEMIN DE LA RAYE

Route communale

DP25 - DP50 - DP49

ALIGNEMENT D

Longueur approximative : 620 m

Typologie : double alignement d'arbres tiges à petit / moyen développement

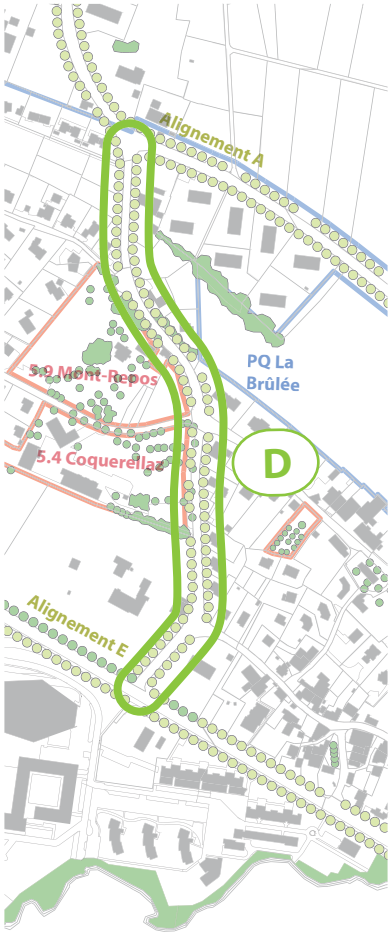

- raccord avec alignement A : changement de typologie arborée, traitement du carrefour
- coordination et vérification de l'adéquation de l'intention paysagère avec l'arborisation déjà présente (notamment cordon boisé et arborisation de Mont-Repos et Coquerellaz, ainsi que les arbres tige au croisement entre le chemin de l'Ormet/chemin de la Colline et marquant l'entrée de la rue de Bassenges)
- opportunité d'intégrer la composante écologique réseaux forestiers au niveaux des parcelles publiques en lien avec l'alignement
- adéquation de l'intention d'arborisation avec zones d'habitation existantes (accès multiples à préserver, contexte bâti, nombreux jardins, murs d'enceinte, etc)
- raccord/transition avec l'alignement E à traiter

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur, tronçon par tronçon.
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)** et déterminer les caractéristiques de l'alignement tronçon par tronçon (palette d'essence en fonction du contexte paysager et urbain, écartement, profil type, etc.)
- élaborer une **stratégie de réalisation par étape à court, moyen et long terme** tenant compte de toutes les données à disposition
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP
- intégrer la composante **réseau écologique milieux secs** et la composante **sous réseau agricole ' arbres fruitiers'** pour le choix des essences (voir fiche Réseau vert - ECO).

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- choix d'une **essence adaptée aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

COORDINATIONS

- intentions à coordonner avec plans d'arborisation localisés : 5.4 Coquerellaz et 5.9 Mont-Repos
- gérer les transitions avec alignements A et E

AVENUE DU TIR FÉDÉRAL

Route cantonale principale de 2ème classe

DP58 - DP55 - DP52 - DP48 - DP135 - DP3 - DP99 - DP96 - DP87 - DP104 - DP101 - DP103 - DP60 - DP133

ALIGNEMENT E

Longueur approximative : 3.40 km

Typologie : double alignement d'arbres tige à grand développement

En et hors traversée de localité actuellement

TRONÇON E.a

- raccord avec alignement C peu significatif étant donné que la RC 82 passe au-dessus du chemin de la Forêt
- raccord avec alignement G : changement de typologie arborée
- raccord/transition avec l'alignement B à traiter
- opportunités de compléter l'alignement et raccord/transition avec l'alignement D à traiter
- opportunités de compléter l'alignement sur ce tronçon à saisir, en particulier au niveau du secteur Afiro, du PQ Pontet-Sorge,entre le carrefour du chemin de la Raye et la rue du Villars à évaluer et à saisir
- l'arborisation à l'Est de la route est incompatible avec la situation actuelle (tracé du m1) mais reste intentionnel
- passage de convois exceptionnels de type II et III

TRONÇON E.b

- opportunités de compléter les quelques arbres manquant pour compléter le double alignement juste avant le carrefour avec la RC1 à saisir
- raccord/transition avec l'arborisation de la RC1 à traiter
- passage de convois exceptionnels de type I A

COORDINATIONS

- intentions à coordonner avec plans d'arborisation localisés : 5.1 Afiro en particulier
- intentions à coordonner avec PQ Pontet-Sorge et autres périmètres à l'étude le long du linéaire
- gérer les transitions et raccord avec les alignements B, C, D et G

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- le projet d'arborisation est actuellement au stade d'exécution : l'essence retenue sur l'ensemble du tronçon est de l'érable plane (Acer platanoides) tige, couronné à 3m. L'alignement n'est pas continu, certains secteurs n'ayant pas pu être plantés pour diverses raisons (foncier, canalisations, etc.). Il s'agira donc de **compléter l'alignement au fur et à mesure des opportunités et en tenant compte des contraintes** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)** et respecter les caractéristiques de l'alignement initial (essence, écartement, dimensions et traitement des fosses, etc.)
- élaborer une **stratégie de réalisation par étape à court, moyen et long terme pour compléter l'alignement,** en tenant compte de toutes les données à disposition
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, convois exceptionnels type I,II et III, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- continuité dans le **choix de l' essence arborée et des conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

CHEMIN DU DÉVENT - CHEMIN DES LARGES-PIÈCES

Routes communales

DP64 - 205 - DP66 - 1699 - 365 - 202 - 270 - 364 - 1463 - 2051 - 201 - 354 - 1469 - 1699 - 365 - 357

ALIGNEMENT F

Longueur approximative : 220 m / 340 m / 220 m

Typologie : 3 alignements simples d'arbres tiges à moyen/grand développement sur 3 tronçons différents : F.a / F.b / F.c

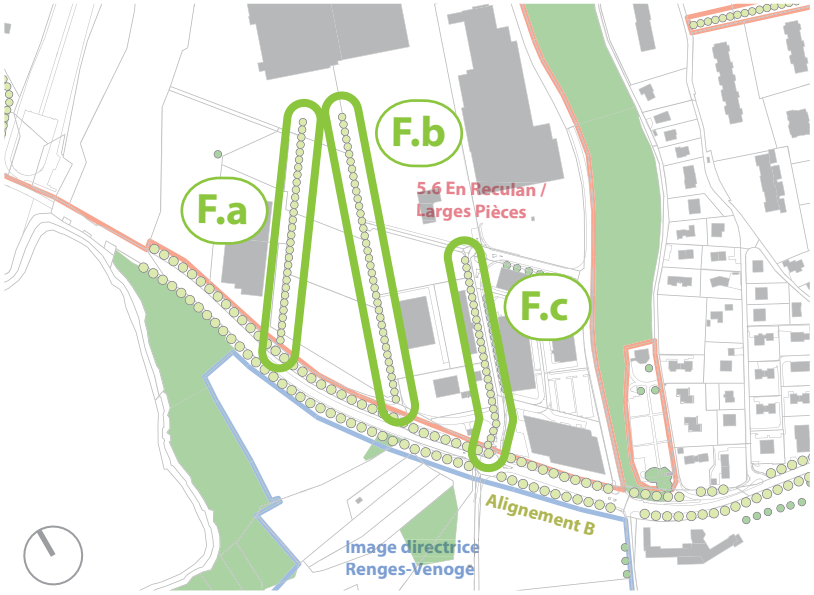

TRONÇON F.a

- raccord/transition visuelle avec l'alignement F.b à prendre en compte
- compatibilité avec construction existante, accès et stationnement à prendre en compte
- déterminer la limite Nord de l'alignement

TRONÇON F.b

- raccord/transition visuelle avec l'alignement F.a et F.c à prendre en compte
- compatibilité avec construction existante, accès et stationnement à prendre en compte
- opportunité de plantation côté champ
- déterminer la limite Nord de l'alignement

TRONÇON F.c

- raccord/transition visuelle avec l'alignement F.a et F.c à prendre en compte, ainsi qu'avec l'arborisation de la place prévue et l'arborisation d'alignement déjà existante sur ce tronçon
- compatibilité avec environnement construit dense, accès et stationnement à prendre en compte
- opportunité de plantation côté champ

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

COORDINATIONS

- **intentions à coordonner avec plan d'arborisation localisé : 5.6 En Reculan / Larges-Pièces**
- gérer les transitions et raccord entre les 3 alignements simple et avec le double alignement B

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur, tronçon par tronçon.
- **tenir compte du contexte paysager du site actuel et futur,** à la fois un site industriel enclavé entre le Bois d'Ecublens et l'autoroute, et en même temps ouvert sur le cordon boisé de la Venoge et les surfaces agricoles
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)** et déterminer les caractéristiques des 3 alignements tronçon par tronçon (palette d'essence en fonction du contexte paysager et urbain, écartement, profil type, etc.)
- élaborer une **stratégie de réalisation par étape à court, moyen et long terme** tenant compte de toutes les données à disposition
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP
- **traitement des raccords/transitions** avec le double alignement B
- intégrer la composante **liaisons écologiques forestières** à l'alignement si pertinent (voir fiche Réseau vert - ECO)

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- choix d'une ou plusieurs **essences adaptées aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CHEMIN DE CHAMP-COLOMB

Route communale

DP170 - DP171

ALIGNEMENT G

Longueur approximative : 220 m

Typologie : 1 alignement simple d'arbres tiges à petit développement, partiellement existant actuellement

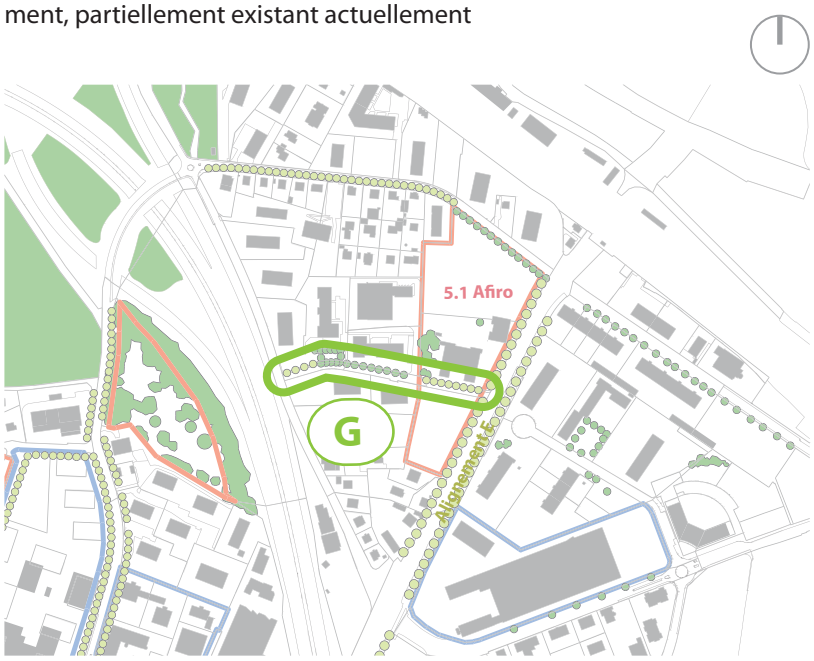

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur
- **compléter l'alignement existant en respectant les caractéristiques existantes** (essence, écartement, type de fosses, etc.)
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc)
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)**
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires
- **distance** aux façades existantes / projetées, existence et compatibilité de goulets d'étranglement construits
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, gabarits, etc)
- présence de **réseaux souterrains et aériens**
- choix d'une ou plusieurs **essences adaptées aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

alignement existant sur le chemin de Champ-Colomb

COORDINATIONS

- **intentions à coordonner avec plan d'arborisation localisé : 5.1 Afiro**
- gérer les transitions et raccords avec l'alignement E

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

CHEMIN DE RECULAN

Route communale

DP93 - DP125 - 1342 + parcelles privées riveraines?

ALIGNEMENT

H

Longueur approximative : 520 m

Typologie : alignement simple d'arbres tiges à moyen ou grand développement

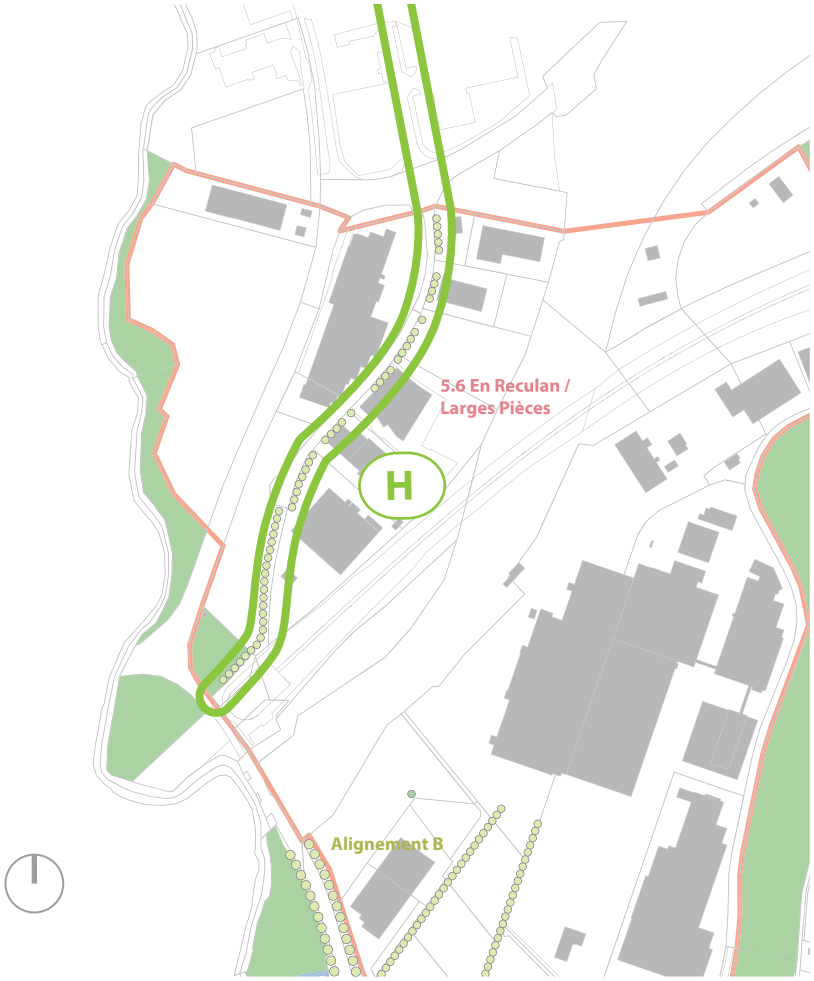

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **accompagner les cheminements mobilité douce** (SDOL : réseau intermédiaire pour les cycles et liaison principale de quartier pour les piétons)
- **évaluer la pertinence et la faisabilité de l'intention paysagère** par rapport au contexte existant et futur, déterminer notamment si l'alignement est plus approprié au Sud ou au Nord de la route, ou des deux côtés selon les secteurs.
- assurer une **continuité dans l'alignement** (accès parcelles, visibilité aux carrefours, contraintes souterraines, etc), également et idéalement sur le chemin du Vallon (commune de Bussigny), et soigner le relais avec l'alignement B
- développer **un(des) avant-projet(s) viable(s), chiffré(s) (travaux + entretien)**
- **garantir des conditions de croissance optimales** aux futures plantations et **un aspect homogène de l'alignement** indépendamment d'une plantation sur/hors DP
- intégrer la composante **liaisons écologiques forestières** à l'alignement si pertinent (voir fiche Réseau vert - ECO)

CONTRAINTES DE PROJET

- **faisabilité foncière :** emprise DP disponible et évaluation d'emprises privées nécessaires. L'opportunité de planter le long de la piste piétons/vélos au Sud-Ouest est évidente, mais au Nord de ce tronçon, l'état actuel semble difficilement permettre la mise en place d'un alignement.
- **distance** aux façades existantes / projetées, et autres éléments aménagés
- **contraintes de circulation et gabarits routiers et mobilité douce** (catégorie de route, gabarits de chaussée, accès poids lourds, stationnement, aires de manoeuvres,etc.)
- présence de **réseaux souterrains**
- choix d'une **essence adaptée aux alignements et aux conditions de plantation identifiées** (fosse isolée, fosse continue, pleine terre, etc)

CADRE LÉGAL/ NORMES

- distances légales aux limites (code rural et foncier)
- distances recommandées à la voirie et réseaux aériens et souterrains (règlement d'application de la loi sur les routes, norme VSS 640 677 sur les arbres d'alignement)
- visibilité aux carrefours (Norme VSS 640 273)

COORDINATIONS

- intentions à coordonner avec plan d'arborisation localisé : 5.6 En Reculan / Larges-Pièces
- potentielle coordination avec la commune de Bussigny concernant la continuité de l'alignement sur le chemin du Vallon